



TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

SELON LE DÉCRET N° 2019-1491 DU 27 DÉCEMBRE 2019

CALCUL DE VOTRE IMPOSITION :

MASSE SALARIALE BRUTE TOTALE 2020 = _____ € (A)

TAUX DU 13% = 0.0884% (B)

MONTANT A PAYER : A x B = _____ €

SOCIETE :

SIRET :

ADRESSE 1 :

ADRESSE 2 :

CODE POSTAL :

VILLE :

NOM DU CONTACT POUR ENVOYER LE REÇU LIBERATOIRE

NOM :

TELEPHONE :

EMAIL :

COMMENT NOUS VERSER VOTRE SOLDE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

REGLEMENT PAR VIREMENT

Vous pouvez effectuer un virement sur le RIB du club, dès à présent et avant le 1er Juin 2021

En indiquant impérativement : TA2021 + votre SIREN

Paris FC Association

IBAN : FR76 3000 3015 7900 0372 8222 189

BIC : SOGEFRPP

REGLEMENT PAR CHEQUE

Vous pouvez envoyer votre chèque dès à présent et avant le 1er Juin 2021, avec ce document, à l'ordre de Paris FC Association à l'adresse suivante :

Service Taxe d'Apprentissage

Voie des Saules

94310 Orly

Pour tout renseignement :

taparisfc@parisfc.fr

Sébastien Roos - 0616396130 - sebastien.roos@parisfc.fr | Loris Strippoli - 0631156023 - loris.strippoli@parisfc.fr

PARIS FC ASSOCIATION | GROUPE ADP - Centre d'entraînement Paris FC | Voie des saules 94310 ORLY

+33 1 70 97 81 50 | contact@parisfc.fr | parisfc.fr

N° SIRET : 328 014 493 00022 - F.F.F. N° 500568